



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES

Ecole de langue
et de civilisation françaises

Version officielle du 01.06.2020

**ECOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES
(ELCF)**

PLAN D'ÉTUDES DE « L'ANNÉE D'IMMERSION » (ADI)

Entrée en vigueur : Septembre 2020



Avant-propos

Objectifs

L'**Année d'immersion (ADI)** est avant tout destinée à accueillir des étudiant-e-s non-francophones de mobilité, qui ont le Français langue étrangère comme branche d'études dans leur université d'origine et dont l'objectif est de perfectionner l'apprentissage de la langue lors d'un séjour universitaire en francophonie de 1 ou 2 semestres tout en enrichissant leurs connaissances culturelles. Des compétences et connaissances de base sont requises pour intégrer l'ADI : elles correspondent à celles décrites par le niveau A2 du *Cadre commun européen de référence pour les langues*¹ (CECRL). Le nombre de places étant limité, une procédure de pré-inscription est mise en place durant le semestre de printemps pour la rentrée d'automne ; une fois admis-e-s, les candidat-e-s devront participer à un test d'orientation de cursus obligatoire, ayant lieu deux semaines environ avant le début officiel du semestre académique. Ce test de classement orientera le cas échéant les étudiant-e-s plus avancé-e-s soit dans les programmes de l'AP (B1-B2), soit dans les programmes du DEFLE (B2-C1).

L'ADI propose une année de français intensif, dans la perspective d'amener les étudiant-e-s au moins au niveau B1. Les étudiant-e-s peuvent s'inscrire à l'année complète ou pour un seul semestre, celui d'automne de préférence.

Organisation des études

Le cursus de l'ADI est organisé en deux grands blocs : le premier contient des enseignements généraux et annuels de langue. Le deuxième propose des enseignements semestriels de spécialité, orientés également vers des savoirs culturels.

Les enseignements sont essentiellement donnés sous forme de cours-séminaires (CS) et de travaux pratiques (TP), qui requièrent la participation active et assidue des étudiant-e-s.

Bloc 1

Une progression significative de la maîtrise de la langue, dans ses différentes composantes linguistiques et pragmatiques et tant à l'écrit qu'à l'oral est l'objectif principal des enseignements annuels de ce bloc/tronc commun. Les cours-séminaires « Ecrit-grammaire » et « Activités orales » ainsi que les TP « Prononciation » sont soumis à évaluation notée. Un travail personnel au laboratoire de langue, adapté aux besoins spécifiques de chaque apprenant-e (grammaire, prononciation ou oral) donnera lieu à une attestation.

¹ Où l'on distingue six niveaux allant de A1 à C2. Pour des informations concernant la description des niveaux, voir le site Internet : <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/levels>.



Bloc 2

Le deuxième bloc propose des enseignements et des ateliers semestriels, aux contenus thématiques diversifiés, qui permettront aux étudiant-e-s d'approfondir certains aspects linguistiques, de s'initier à la lecture de textes littéraires et de se familiariser avec des aspects historiques, sociaux et culturels propres à Genève, à la Suisse ou à la francophonie. Grâce à la validation d'un « projet personnel », les étudiant-e-s y seront également encouragé-e-s à participer à des activités « hors les murs » (en s'inscrivant par exemple à certains ateliers proposés par les Activités culturelles ou en menant à bien un tandem). Le choix et la validation du « projet personnel » se fait par un-e des enseignant-e-s de l'ADI jouant le rôle de tuteur.

En principe, les étudiant-e-s valideront 3 enseignements au semestre d'automne et 2 enseignements + le projet personnel au semestre de printemps.

Evaluation

Attestation, contrôle continu ou examen. Le « Descriptif des enseignements » (mis à jour au début de chaque année académique) précise le type et les modalités d'évaluation de chaque enseignement.

Les épreuves des contrôles continus peuvent avoir lieu pendant les semaines de cours ou en session d'examen. Les dates des épreuves qui ont lieu pendant les cours sont communiquées au début de chaque semestre. Les dates des épreuves qui ont lieu en session sont affichées une dizaine de jours avant le début de chaque session.

Un-e étudiant-e absent-e à une épreuve du contrôle continu reçoit la note 0 pour cette épreuve. Aucune épreuve de remplacement n'est organisée.

Pour que le Bloc 1 soit considéré comme réussi, l'étudiant-e doit avoir obtenu la note moyenne minimale de 4 pour l'ensemble des enseignements, tout en remplissant les deux conditions suivantes :

- Il/Elle doit avoir obtenu la note minimale de 4 pour chacun des enseignements 1.1 et 1.2.
- Aucune note inférieure à 3 ne peut entrer dans la composition de la moyenne finale.

Le Bloc 2 est réussi si l'étudiant-e obtient la note moyenne minimale de 4 pour l'ensemble des enseignements, sous condition qu'aucune note inférieure à 3 n'entre dans la composition de la moyenne finale.

Durée des études

L'ADI est en principe un cursus d'études à plein temps de deux semestres, sans redoublement possible. Le volume de travail requis pour valider l'ADI complète correspond à 54 crédits ECTS. Les étudiant-e-s de mobilité qui seraient accueilli-e-s à l'ADI pour un seul semestre peuvent y valider 27 crédits au maximum. Les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à profiter de leur séjour à l'Université de Genève pour suivre quelques cours publics et mener des activités culturelles.



Attestation de réussite

Au terme de l'ADI suivie sur l'année entière, l'étudiant-e reçoit un procès-verbal de ses notes et, s'il/elle satisfait aux exigences requises (réussite des deux composantes de l'ADI, voir *supra*), une attestation de réussite. Cette attestation mentionnera des équivalences en crédits ECTS, que les universités d'origine pourront choisir de valider.

Un-e étudiant-e inscrit-e à l'ADI pour un seul semestre recevra également un procès-verbal de ses notes qui mentionnera les crédits ECTS correspondant aux enseignements validés.

Au terme de l'ADI (annuelle ou semestrielle), un-e étudiant-e qui souhaiterait intégrer un cursus de l'Université de Genève reste soumis à l'examen de français.



Plan d'études de l'ADI

Bloc 1	Compétences linguistiques générales	36 crédits
Description	Les enseignements de ce bloc visent à développer les compétences linguistiques de façon à atteindre le niveau B1 du CECRL, en particulier dans des activités de production écrite et d'interaction orale.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 1.1 6h/AN de CS : <i>Ecrit – grammaire</i>• 1.2 4h/AN de CS : <i>Activités orales</i>• 1.3 2h/AN de TP : <i>Prononciation</i>• 1.4 1h/AN de TP : <i>Laboratoire de langue</i>	(18 crédits) (12 crédits) (4 crédits) (2 crédits)
Attestation(s)	Une attestation dans 1.4	
Evaluation	Contrôle continu pour 1.1, 1.2 et 1.3	
Condition(s)	Les moyennes respectives de 1.1 (« Ecrit-grammaire ») et de 1.2 (« Activités orales ») ne peuvent pas être inférieures à 4.	
Remarque(s)	Les étudiant-e-s peuvent bénéficier du laboratoire de langue pour du travail en autonomie qui dépasse 1h/AN, mais ces TP facultatifs ne sont pas crédités.	

Bloc 2	Compétences spécifiques et transversales	18 crédits
Description	Dans ce bloc, l'étudiant-e pourra choisir un certain nombre d'enseignements qui visent soit à perfectionner de façon ciblée une des compétences du bloc 1, soit à se confronter aux aspects sociologiques et interculturels liés à l'insertion dans le milieu genevois et dans la francophonie au sens large.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 2.1 5 x 2h/Semestre de CS ou de TP• 2.2 <i>Projet personnel</i>	(5x3 crédits) (3 crédits)
Attestation(s)	1 attestation dans 2.2	
Evaluation	Contrôle continu ou Examen, dans chacun des CS ou TP de 2.1	
Condition(s)	Aucune note ne peut être inférieure à 3.	
Remarque(s)	La liste des CS et TP offerts comprend des enseignements qui ciblent une compétence linguistique spécifique ou qui se situent dans le champ culturel de la francophonie et de la Suisse. Seul le « Descriptif des enseignements » fait foi pour le détail et l'intitulé des enseignements.	